Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213500093-20251208-20251277-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Le huit décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mme WERSCHUREN Sylvie, MM MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. MOUTON Vincent, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud.

Absents excusés : Mme LEVEQUE Dominique, MM POTIER Serge, PICHON Vincent, Mme KREMBSER Cindy, M. BETEND Guillaume.
Date de convocation : 1er décembre 2025
Secrétaire de séance : Mme JACQUET Marie-Christelle

N° 2025-12-77 : RELAMPAGE DES LUMINAIRES EQUIPES DE LAMPE A DECHARGE AVEC DES AMPOULES LED – DEVIS DU SDE35

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un devis réalisé par le SDE35 pour le relampage des luminaires équipés de lampe à décharge avec des ampoules LED.

Détail des modalités financières	
Base de calcul de la participation TTC (dont coût matériel : 0 €)	31 356.55 €
Subvention SDE35 (calculée sur le TTC)	20.00 %
Montant estimé de la participation du SDE35	6 271.31 €
Montant estimé de la participation du bénéficiaire en TTC	**25 085.24 €**

Monsieur le Maire précise que ce devis correspond à la totalité du matériel pouvant être relampé, soit 127 points sur mât de moins de 6 mètres et 81 points sur mât d'une hauteur entre 6 et 10 mètres. Il ajoute que le gain sur les consommations est estimé à 50 % par le SDE35. Cependant, en fonction des capacités financières de la commune, l'emprise peut être réduite afin de s'adapter au budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de procéder aux travaux de relampage de l'éclairage public pour la totalité du matériel à remplacer ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis du SDE35 et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

La secrétaire de séance
Marie-Christelle JACQUET